



**DDI DDT(M) - DDPP  
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet CEDEX  
01 48 18 88 29 - [unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org) - [www.unsa-fp.org](http://www.unsa-fp.org)



## **Déclaration liminaire CT-DDI du 21 février 2019**

Monsieur le Président,

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, une nouvelle mandature débute pour une durée de 4 ans. Les résultats électoraux issus de la consultation générale confirment la représentativité et la légitimité des organisations syndicales dans les DDI avec un très fort taux de participation des agents.

L'UNSA tient ainsi à rappeler que les élections professionnelles sont les seuls juges de paix qui légitiment régulièrement la démocratie sociale. Il est temps que le Gouvernement le prenne en compte et nous soyons totalement associés aux différents chantiers qui concernent les agents publics.

La ligne de conduite de l'UNSA a toujours été celle d'un dialogue constructif. L'UNSA est une organisation syndicale alliant propositions et négociations mais aussi oppositions pour défendre les intérêts des agents que nous représentons et qui nous ont renouvelé leur confiance.

Monsieur le Président, l'année 2019 est une année charnière avec, en ligne de mire, la réforme de l'Etat et de l'organisation territoriale des services publics qui va impacter, une fois de plus, les communautés de travail.

Le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, a clairement annoncé que le projet de loi sur la réforme de la fonction publique sera voté par le Parlement d'ici l'été. Propos confirmés par le Chef de l'Etat qui, devant les élus en Normandie, a évoqué l'accélération de la déconcentration autour des préfets, confortant ainsi la circulaire du Premier Ministre du 24 juillet 2018 relative à l'organisation des services publics.

La récente communication aux organisations syndicales de la Fonction publique du projet de loi sur la transformation de la fonction publique lance un pavé dans la mare et déclenche beaucoup d'inquiétudes auprès de nos mandants.

Cette situation est renforcée par la lettre du directeur de cabinet du premier ministre qui mandate la mission inter-inspections auprès des DDI pour faire une évaluation des possibles transferts d'ETP des DDI vers les Préfectures et établir ce que sont les fonctions supports.

Sur ce sujet de la fusion des secrétariats généraux, vous comprendrez, Monsieur le Président, notre mécontentement de constater le mépris affiché à l'encontre de nos organisations syndicales. Ces décisions n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les représentants du personnel ni les agents, quel que soit leur rang hiérarchique. Ils n'ont aucune information, à l'exception du discours du Ministre de l'Intérieur aux Préfets du 17

janvier dernier qu'ils ont pu découvrir ici ou là. C'est révélateur d'une méthode : celle de refuser le dialogue social pour annoncer des décisions prises d'avance, que les agents directement impactés découvrent au gré de l'actualité politique et administrative. Cela n'est pas acceptable et nous tenons à vous le dire sans ambiguïté : nous refusons cette méthode contraire à ce que doit être un dialogue social sincère et respectueux des agents.

Le calendrier contraint imposé par le gouvernement sur des thématiques aussi importantes ne peut satisfaire l'UNSA.

L'UNSA vous demande :

- De faire cesser toutes les démarches engagées pour la fusion des SG communs tant que le cadrage national n'a pas été fixé.
- De mettre en place un plan RH d'accompagnement à destination des agents des SG: avec des garanties apportées aux agents volontaires pour intégrer les structures communes (statutaires et rémunérations), ainsi qu'un droit de retour.
- De maintenir un point d'entrée RH dans chacune des DDI.
- D'auditionner les Organisations Syndicales devant la mission d'inspection dédiée
- De mettre en œuvre un groupe de travail de suivi immédiat avec les OS sur le sujet des SG communs, un autre sur l'organisation du dialogue social national et local.

L'UNSA souhaite obtenir ce jour des engagements formels sur ces demandes très précises.

Nous ne pouvons continuer à travailler dans ce contexte de contournement des corps intermédiaires et de passages en force.

Concernant le projet de loi sur la réorganisation de la fonction publique **l'UNSA réitère son attachement aux instances de dialogue social que sont les CT et les CHSCT.** Avoir une seule instance qui traite d'une manière générale des conditions de travail et des questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services n'est pas envisageable pour l'UNSA.

Enfin, retirer des compétences des CAP l'examen des mobilités et des promotions revient à refuser tout contre-pouvoir et à laisser les services employeurs décider seuls : c'est inacceptable !

L'UNSA revendique le maintien de ces deux volets de GRH au sein des CAP, même si une modernisation des CAP peut s'étudier dans leur fonctionnement.

L'Etat s'est doté d'un calendrier contraint pour passer cette loi très rapidement. Ceci empêche un vrai échange avec nos organisations syndicales. Le dialogue social se trouve de nouveau bafoué.

Monsieur le Président, il est urgent que vous compreniez la nécessité de retrouver une concertation saine avec les organisations syndicales. Le climat est de plus en plus instable dans nos services. Lassés des réorganisations incessantes, nos collègues ont toujours à cœur de rendre leurs missions de service public mais pas à n'importe quel prix.